Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 30-9-2026
ID : 059-215900242-20260923-2026_23_09_1-DE

VILLE D'AUBERCHICOURT
ARRONDISSEMENT DE DOUAI
DÉPARTEMENT DU NORD

Extrait du registre des délibérations
De la caisse des écoles d'Auberchicourt du 23 septembre 2026
Délibération N°2026 /23-09/ 1

L'an deux mille vingt six, le 23 du mois de septembre, le conseil d'administration de la Caisse des écoles d'Auberchicourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Nombre de membres : 8
Date de convocation : le 14/09/2026

Etaient présents : Mmes Rios, Danhiez, Kalkoul, Papuchon, , Mrs Debaisieux, Sarot
Était excusé : Mr Baelus
Était absente : l'inspectrice de l'académie

DECISION MODIFICATIVE POUR DES ELEVES SUPPLEMENTAIRES ECOLE LA PAIX

Monsieur Le Président informe les membres du Comité d'Administration de la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires de l'exercice en cours afin de procéder à une réallocation de crédits au sein de la section de fonctionnement suite à l'augmentation des effectifs de l'école maternelle La Paix : plus 8 élèves à la rentrée scolaire 2026/2027.
Cette décision modificative a pour objet :

1. En dépenses de fonctionnement : d'ajuster les crédits entre l'article 65888 et l'article 6067.

2. En recettes de fonctionnement : de rééquilibrer la prévision des recettes entre l'article 74881 et l'article 74748.

Conformément à la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable à la Caisse des Écoles, cette opération s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 232€ sans impact sur le résultat global du budget.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 30/9/2026
ID : 059-215900242-20260923-2026_23_09_1-DE

ECRITURES D'AJUSTEMENT DES CREDITS :
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT — DÉPENSES

Chapitre	Article	Libellé de l'article	Diminution (Débit)	Augmentation (Crédit)
011 / 65	65888	Autres charges de gestion courante	232€	—
011	6067	Fournitures d'enseignement / scolaires	—	232€

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT — RECETTES

Chapitre	Article	Libellé de l'article	Diminution (Débit)	Augmentation (Crédit)
74	74881	Autres attributions	232€	—
74	74748	Autres participations	—	232€

Après avoir délibéré et à l'unanimité, les membres de la caisse des écoles approuvent cette décision modificative et autorisent les écritures comptables telles que détaillées ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits
Le Président de la caisse des écoles
Le Maire, Mr Olivier Baelus
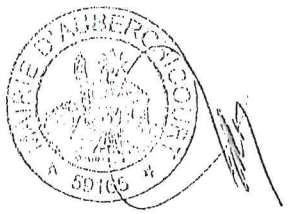
Pour le Maire empêché,
Le premier Adjoint
Mr Jean-Christophe Fleury